



## Chère compatriote, Cher compatriote,

La France, tout comme les autres pays de l'Union européenne, tend à réduire la taille de son réseau diplomatique et consulaire. La création de Postes à Présence Diplomatique (PPD) entraîne la fermeture de sections consulaires de certaines ambassades. De même, les Postes à Gestion Simplifiée (PGS) sont des consulats généraux qui n'accomplissent plus de services consulaires pour les communautés françaises établies localement.

Il serait utile que dans les pays européens, des accords, comme celui qui existe depuis peu entre l'Allemagne et l'Autriche puissent être conclus pour que les passeports puissent être délivrés par les autorités locales. La mise en place de consulats européens en particulier dans les pays hors UE, afin de mutualiser les moyens entre Etats-membres est une piste à creuser.

Nous devons par ailleurs revisiter les moyens mis à disposition des consuls honoraires, qui assurent bénévolement une mission de service public de proximité. Les consuls honoraires doivent se voir attribuer des responsabilités élargies dans l'instruction des dossiers, la remise des actes, ainsi que dans le domaine de l'aide sociale et des bourses scolaires. Cette évolution implique un recrutement plus ciblé, une réévaluation des gratifications liées à la fonction et des moyens de fonctionnement proportionnels à l'importance et aux besoins de la communauté française dans la zone couverte.

Comme nous le rappellent régulièrement les drames qui touchent nos compatriotes à l'étranger, les Français sont souvent la cible des terroristes mais aussi victimes des trafics, de la corruption, de crises politiques ou de catastrophes naturelles. Nous proposons de généraliser la constitution d'îlots pour mailler le territoire de façon plus efficace, et responsabiliser les Français de l'étranger en leur inculquant la culture du risque, avec l'appui des conseillers consulaires.

La réforme de la représentation des Français de l'étranger mise en place par le gouvernement socialiste en 2013 a généré une grande confusion et beaucoup de frustrations. Faite à la va-vite dans l'objectif de l'élection sénatoriale de septembre 2014, elle a réduit la représentativité des territoires et brouillé le lien qui existait entre les élus à l'AFE et les Français établis hors de France.

Parmi les 1,5 millions de Français inscrits sur les listes électorales, combien ont compris le rôle des conseillers et des délégués consulaires ? Cette organisation complexe n'est pas satisfaisante. Il faut revenir à une élection au suffrage universel direct des membres des conseils consulaires et de ceux de l'Assemblée des Français de l'Etranger.

Je vous prie d'agréer, Chère compatriote, Cher compatriote, l'expression de mes sentiments cordiaux.

Philippe Gustin

Vous pouvez retrouver toutes ces informations ainsi que les dates de mes déplacements et mon programme sur le site [www.philippegustin.eu](http://www.philippegustin.eu) et me joindre sous [philippegustin2017@outlook.com](mailto:philippegustin2017@outlook.com)